

Agrément organisme formateur : 22 6001 990 60

SIREN : 502 376 916 SIRET : 502 376 916 000 16

Présidente : Marie-France MOREL

Siège Social & Secrétariat :

Paul CESBRON 157, rue Arthur Honegger

60100 CREIL / Tél-Fax : 03.44..25.39.91.

Site : <http://histoire.naissance.free.fr>

E.mail : societe.histoire.naissance@voila.fr

Adhésions : individuelle : 35 euros

(avec adresse e-mail : 30 euros)

Tarifs étudiants : 20 euros

Adhésion institutionnelle : 50 euros

Tarif Séance non adhérents : 20 Euros

à pied : 53 bis Boulevard Diderot

Métro : Ligne 1 : station Reuilly-Diderot

Ligne 8 : station Faidherbe-Chaligny

RER : Ligne A : station Gare de Lyon

Bus : 86, 46, 57

repas sur place au restaurant de l'hôpital : si possible prévenir de votre participation dix jours plus tôt afin de commander un nombre de repas suffisant

Participation aux frais pour le repas : 10 €

Journée d'études de la Société d'Histoire de la Naissance PROGRAMME DU SAMEDI 10 DECEMBRE 2011

9h30 - 11h : **Fabrice VIRGILI**, historien, Paris I, directeur de recherche au C.N.R.S. à propos de son livre "*Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Deuxième Guerre Mondiale*" (Payot, 2009).

Entre 1941 et 1949, des dizaines de milliers d'enfants sont nés, en France, de père allemand soldat puis prisonnier de guerre, ou en Allemagne, de père français prisonnier puis soldat de la zone française d'occupation. Des enfants nés ennemis. Dire l'histoire de ces pères, de ces mères et de ces enfants, lui donner un sens général, suivre leur parcours depuis l'invasion allemande jusqu'à aujourd'hui, tel est l'objet de ce livre qui a nécessité presque dix ans de recherches. Histoire de l'intime, il s'attache aux filles mères et aux "enfants de Boches", à la reconnaissance et à l'abandon, à l'amour et à la maltraitance. Histoire politique, il montre l'enjeu que ces enfants ont représenté dans ce qui fut une guerre démographique entre la France et l'Allemagne. Histoire de la filiation, il suit ces enfants entre rejet, secret et quête des origines à la recherche d'une réconciliation aussi bien politique que familiale.

Après la discussion, aura lieu une séance de dédicace de l'ouvrage.

11h - 12h30 : **Jérôme JANICKI**, historien, université de Louvain « *Les accouchements dans l'œuvre d'Emile ZOLA : un témoin de son temps* ».

13h - 14h : Déjeuner au restaurant de l'hôpital.

14h - 15h30 : **Bruno HUISMAN**, philosophe, Paris « *La naissance comme moment éthique* » :

Hegel voit dans l'enfant l'objectivation effective de l'union de ses parents quand il écrit : « Dans leurs enfants, les parents ont devant eux le tout de leur union ». La naissance peut être l'occasion de la reconnaissance de cette destination, de ce que l'on appelle aujourd'hui le « projet » parental. Mais favorise-t-on ce point de vue ? Que fait-on du moment de la naissance, celui au cours duquel l'enfant incarne un projet d'amour ? Par quel biais (cérémonie, rite ...) peut-on encourager la prise de conscience de cette dimension de la vie éthique que représente le moment de chaque naissance ?

15h30 - 17h : **Céline DUBOIS**, historienne, université de Fribourg, université de Provence « *Quand l'enfant arrive... être mère, être père en Grèce à l'époque classique (Ve - IVe siècle avant J.-C.)* »

17h - 18h : Discussion autour du **nouveau site de la Société d'Histoire de la Naissance** avec **Pierre BOURREAU**, restaurateur du site. Le projet en cours, encore provisoire, est accessible à l'adresse suivante : <http://test.societe-histoire-naissance.fr>. Toutes les propositions et suggestions sont bienvenues.

2 Pièces jointes :

1) un texte paru le 15 septembre 2011 dans le journal *Le Monde* sur les maisons de naissance.

2) le programme du colloque organisé par la SHN, en partenariat avec l'école de sages-femmes de Marseille (école de Maïeutique), et la Faculté de Médecine de Marseille, **19 janvier 2012 à Marseille**. Tous les membres de la Société d'Histoire de la Naissance sont invités à ce colloque.

C'est le chapitre oublié. Il occupe 25 pages sur les 500 du rapport annuel de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale et parle... des femmes. Mais, chaque année en septembre, tous les commentaires se focalisent sur le " déficit abyssal " de la " Sécu " et la consommation de médicaments " *exceptionnellement forte* ". Et, pourtant, ces 25 pages négligées concernent toute une profession (les sages-femmes), un moment capital de la vie (la naissance), une source d'économies (le sujet est développé dans le chapitre " maîtrise des dépenses de santé ") et une réponse au souhait d'un accouchement moins médicalisé émis par des femmes.

La proposition de la Cour des comptes de " *permettre l'expérimentation des maisons de naissance* " et de " *revaloriser* " le travail des sages-femmes a suscité un assourdissant... silence. Récapitulons. En 2001, le gouvernement promet " *d'expérimenter des maisons de naissance pour la prise en charge de grossesses sans risque* " ; promesse reprise dans le plan périnatalité 2005-2007. Dix ans plus tard, " *à la différence de ce qui se pratique dans d'autres pays développés (Allemagne, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Autriche, Québec, Etats-Unis), il n'existe pas de maison de naissance en France* ", regrette la Cour des comptes.

En 2010, Roselyne Bachelot avait tenté, lors de la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, de convaincre les parlementaires de lancer des expérimentations. En vain. Luc Châtel est allé voir en Finlande " *l'école idéale* ", mais on n'a jamais vu un ministre de la santé se rendre à l'étranger accompagné de journalistes pour découvrir le fonctionnement de ces lieux gérés par des sages-femmes qui permettent de " *démédicaliser* " la naissance.

Et pourtant nos sages-femmes sont parmi les mieux formées au monde et ont un large champ de compétences. Et pourtant le taux de césariennes est passé de 11 % en 1981 à 20 % en 2008.

Si 60 sites étaient ouverts, 7 millions d'euros pourraient être économisés chaque année. Trop peu, même en période d'austérité, pour que cela intéresse Bercy. Trop peu face au lobby des gynécologues-obstétriciens qui, pourtant, laissent aux sages-femmes la réalisation des deux tiers des accouchements dans les hôpitaux publics et d'un sur sept dans les cliniques. " *Dans le secteur privé, elles surveillent le travail de leurs patientes et appellent les médecins, qui sont rémunérés en honoraires, pour assurer l'accouchement, même lorsqu'il est physiologique* ", relève la Cour des comptes. Que les arguments soient médicaux ou économiques, rien n'y fait. Ce ne sont, diront certains, que des histoires de bonnes femmes.

Sandrine Blanchard

blanchard@lemonde.fr